

Séance Publique du 28 octobre 2026

Motion relative au maintien du remboursement des cures thermales par l'Assurance maladie et à la préservation de l'Établissement Thermal Irénée Accot de Cilaos

Présentée par le Groupe Majoritaire

Considérant que l'accès aux soins et le maintien d'une offre de santé de proximité constituent un droit fondamental pour les Réunionnais, en particulier dans un contexte socio-économique insulaire marqué par une précarité structurelle importante ;

Considérant les vives inquiétudes suscitées à La Réunion par l'annonce gouvernementale, le 8 octobre 2026, d'un projet de transfert de 200 millions d'euros de dépenses de cures thermales de l'Assurance maladie vers les organismes complémentaires dans le cadre du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2027 ;

Considérant le rôle prépondérant et la compétence exclusive du Département en matière sociale et de son soutien au public le plus vulnérable et dans le cadre de sa politique de développement touristique notamment des territoires des hauts de l'île ;

Considérant le rôle sanitaire majeur de cet établissement qui accueille chaque année près de 1 000 patients pour le traitement de pathologies rhumatologiques, digestives et métaboliques, intégrant pleinement la médecine thermique comme un maillon essentiel de leur parcours de soins ;

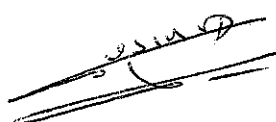
Considérant que cette mesure fait peser une menace directe sur la viabilité du seul établissement thermal des Outre-mer, l'Établissement Thermal Irénée Accot de Cilaos, dont la gestion est directement assurée par le Département de La Réunion ;

Considérant qu'une baisse substantielle du taux de prise en charge obligatoire, susceptible de chuter de 65 % à 15 %, induirait un surcoût moyen de 350 € de reste à charge, sur une cure type de 700 €, provoquant inévitablement un renoncement massif aux soins pour les ménages les plus modestes face à des complémentaires santé qui ne seront pas dans l'obligation légale de compenser cet écart ;

Considérant que la station thermique Irénée Accot est le véritable poumon économique du cirque de Cilaos, générant 600 000 € de recettes directes indispensables à l'équilibre financier de cet équipement départemental, maintenant 30 emplois directs, et induisant près d'un million d'euros de retombées économiques annuelles pour l'écosystème local (hébergeurs, restaurateurs, commerçants) selon les chiffres rendus par la Chambre Régionale des Comptes ;

Considérant la forte mobilisation des acteurs de la filière en 2025 et l'alerte formelle signalée par le Département au Premier ministre le 12 décembre 2025, ayant conduit le Parlement à rejeter la proposition en 2025 et à maintenir les remboursements inchangés, dans l'attente d'une évaluation scientifique approfondie ;

Considérant que la Haute Autorité de Santé (HAS) poursuit actuellement ses travaux d'évaluation du service médical rendu par les cures thermales, et qu'anticiper un désengagement financier de l'Assurance maladie avant la publication des conclusions définitives de cette instance indépendante s'avère prématuré, arbitraire et dénué de fondement scientifique ;



Les élus du Conseil Départemental réunis en Séance Publique le 28 octobre 2026 :

- **Rappellent** la responsabilité du Département dans la gestion de l'Établissement Irénée Accot et son engagement constant pour la préservation de l'activité thermique, de l'accès aux soins pour tous et de l'équilibre économique des hauts de l'île ;
- **Affirment** leur opposition ferme à toute réforme budgétaire aveugle qui fragiliserait les populations les plus vulnérables et déstabiliserait la trajectoire de développement touristique et l'équilibre socio-économique de la commune Cilaos ;
- **Demandent formellement à l'État** de renoncer au projet de transfert de charge de 200 millions d'euros prévu dans le PLFSS 2027 qui espère faire reposer la prise en charge sur les organismes complémentaires et de maintenir le taux de remboursement actuel de l'Assurance maladie à hauteur de 65 % pour les cures thermales ;
- **Sollicitent expressément du Gouvernement** le strict respect du calendrier d'évaluation scientifique et le gel de toute décision financière globale avant la publication des conclusions définitives de la Haute Autorité de Santé (HAS) ;
- **Réaffirment** leur volonté de s'associer pleinement au mouvement national initié par le Conseil National des Établissements Thermaux (CNETH) et de mener une action collective, coordonnée et déterminée aux côtés des professionnels et des élus pour défendre l'approche globale et solidaire de la médecine thermique dans l'Hexagone et à La Réunion. Cette motion sera adressée au Premier au Ministre.

Les élus du Conseil Départemental réunis en Séance Publique le 28 octobre 2026 :

- **Rappellent** la responsabilité du Département dans la gestion de l'Établissement Irénée Accot et son engagement constant pour la préservation de l'activité thermique, de l'accès aux soins pour tous et de l'équilibre économique des hauts de l'île ;
- **Affirment** leur opposition ferme à toute réforme budgétaire aveugle qui fragiliserait les populations les plus vulnérables et déstabiliserait la trajectoire de développement touristique et l'équilibre socio-économique de la commune Cilaos ;
- **Demandent formellement à l'État** de renoncer au projet de transfert de charge de 200 millions d'euros prévu dans le PLFSS 2027 qui espère faire reposer la prise en charge sur les organismes complémentaires et de maintenir le taux de remboursement actuel de l'Assurance maladie à hauteur de 65 % pour les cures thermales ;
- **Sollicitent expressément du Gouvernement** le strict respect du calendrier d'évaluation scientifique et le gel de toute décision financière globale avant la publication des conclusions définitives de la Haute Autorité de Santé (HAS) ;
- **Réaffirment** leur volonté de s'associer pleinement au mouvement national initié par le Conseil National des Établissements Thermaux (CNETh) et de mener une action collective, coordonnée et déterminée aux côtés des professionnels et des élus pour défendre l'approche globale et solidaire de la médecine thermique dans l'Hexagone et à La Réunion. Cette motion sera adressée au Premier au Ministre.

